



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Mercredi 20 mai 2020**

OBJET: Vote du Budget Primitif 2020 – Budget Annexe CFME

N°20-22

Président
Secrétaire de séance..... ..

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 mai, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h00 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Validation du principe d'un groupement de commande avec la CTM pour l'achat de masques et d'équipements de protection individuelle dans le cadre du COVID 19
2. Vote du Compte Administratif 2019 - Budget Principal
3. Vote du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe CFME
4. Vote du Compte de Gestion 2019
5. Affectation du résultat 2019
6. Budget Primitif 2020 (Budget Principal et Budget Annexe)
7. Validation du nouvel organigramme
8. Liste des marchés conclus en 2019 (information)
9. Présentation des rapports d'activités du PNM (information)
10. Attribution d'une prime indemnité spécifique de service
11. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 16
Pouvoirs : 8
Absents, excusés : 29

Etaient présents :

CTM : MM. L. BOUTRIN, B. BIROTA, L. ADENET, G. COUTURIER, R. MARTINE, MME MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), M. C. DACHIR (Marin), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit), M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce), M. C. PALIN (Trinité)

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme M. PLANTIN à Mme M-F. TOUL

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à M. J. LERIGAB, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. MARTINE, Mme A. DESLANCES (Rivière-Salée) à Mme J. DIALLO, Mme M-H. BAUR (Robert) à M. B. BIROTA, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à M. L. ADENET

Etaient absents :

CTM: MM. F.CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA

Communes : Membres titulaires : M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme N. LITTRE (Gros-Morne), M. A-E. RANGOM (Lamentin), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), M. H. DAGISTE (Morne-Rouge), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets)

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes: Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), Mme V. MATIME (Marigot), M. G. CHAUVET (Schoelcher), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Assistaient à la réunion :

Invités: M. Jean-Paul MANZANO, Comptable Public

M. J. VILLERONCE, DGS, Mme M-A. JOSEPH, assistante en charge de la gestion des instances, M. C. CHAPEL et M. A. GROS-DESORMEAUX, techniciens en informatique du PNM.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19;
- Vu** L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19 ;
- Vu** L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France;
- Vu** L'examen du programme des actions prévues pour l'année 2020 par les différentes directions du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Martinique ;

Considérant le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Martinique en date du 27 avril 2020 ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, moins une abstention.

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte le Budget Primitif du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Martinique pour l'exercice 2020. Le Budget Primitif a été voté par chapitre tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après :

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe CFME	BP 2020	BP 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	1 666 544,00 €
Investissement	137 076,00 €	137 076,00 €
Total	1 803 620,00 €	1 803 620,00 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

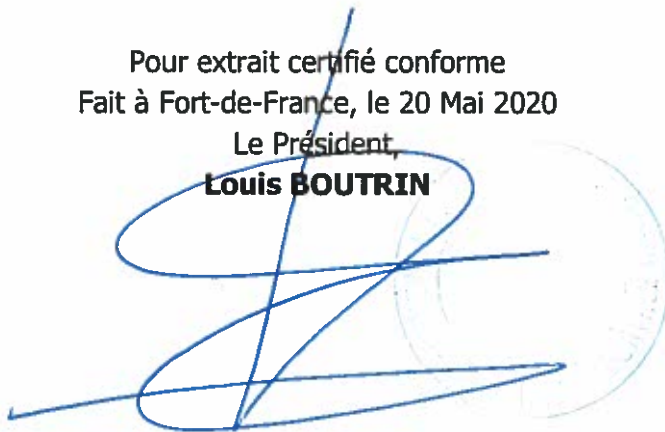
Article 3

Monsieur le Trésorier Municipal et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 20 Mai 2020
Le Président,
Louis BOUTRIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 14

Budget primitif
 voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc.)

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	32
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	34
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	35
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	36
A4 - Etat des provisions	37
A5 - Etalement des provisions	38
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	41
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	42

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	43
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	44
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	45
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	46
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	47
B1.6 - Etat des engagements reçus	48
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	49
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	50
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	51
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	52

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	59

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	60
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	BP 2020
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du)

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent »

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 666 544,00	1 465 671,97
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 200 872,03
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 666 544,00	1 666 544,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	137 076,00	57 491,39
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 79 584,61
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		137 076,00	137 076,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 803 620,00	1 803 620,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	318 250,80	0,00	372 052,00	372 052,00	372 052,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	369 432,20	0,00	1 129 908,26	1 129 908,26	1 129 908,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	33 295,78	33 295,78	33 295,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		687 693,00	0,00	1 535 256,04	1 535 256,04	1 535 256,04
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	89 234,00	0,00	33 255,96	33 255,96	33 255,96
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		55 540,00	55 540,00	55 540,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		806 927,00	0,00	1 624 052,00	1 624 052,00	1 624 052,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 292,17		6 885,00	6 885,00	6 885,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	14 665,83		35 607,00	35 607,00	35 607,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 958,00		42 492,00	42 492,00	42 492,00
TOTAL		823 885,00	0,00	1 666 544,00	1 666 544,00	1 666 544,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 666 544,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	220 478,00	0,00	448 262,52	448 262,52	448 262,52
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	510 703,00	0,00	1 008 831,45	1 008 831,45	1 008 831,45
75	Autres produits de gestion courante	11,50	0,00	40,00	40,00	40,00
Total des recettes de gestion courante		731 192,50	0,00	1 457 133,97	1 457 133,97	1 457 133,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		731 192,50	0,00	1 457 133,97	1 457 133,97	1 457 133,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	8 538,00		8 538,00	8 538,00	8 538,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 538,00		8 538,00	8 538,00	8 538,00
TOTAL		739 730,50	0,00	1 465 671,97	1 465 671,97	1 465 671,97

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	200 872,03
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 666 544,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	33 954,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	351 024,00	0,00	128 538,00	128 538,00	128 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	351 024,00	0,00	128 538,00	128 538,00	128 538,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	351 024,00	0,00	128 538,00	128 538,00	128 538,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 538,00		8 538,00	8 538,00	8 538,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 538,00		8 538,00	8 538,00	8 538,00
	TOTAL	359 562,00	0,00	137 076,00	137 076,00	137 076,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	213 097,12	0,00	14 999,39	14 999,39	14 999,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	213 097,12	0,00	14 999,39	14 999,39	14 999,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	53,20	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	53,20	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	213 150,32	0,00	14 999,39	14 999,39	14 999,39
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	2 292,17		6 885,00	6 885,00	6 885,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	14 665,83		35 607,00	35 607,00	35 607,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 958,00		42 492,00	42 492,00	42 492,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	230 108,32	0,00	57 491,39	57 491,39	57 491,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	79 584,61
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	33 954,00
--	------------------

(1) Cf Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021, DI 040 = RF 042, RI 040 = DF 042, DI 041 = RI 041, DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	372 052,00		372 052,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 129 908,26		1 129 908,26
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	33 295,78		33 295,78
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	33 255,96	0,00	33 255,96
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	35 607,00	35 607,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	55 540,00		55 540,00
023	Virement à la section d'investissement		6 885,00	6 885,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 624 052,00	42 492,00	1 666 544,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 666 544,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 538,00	8 538,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	128 538,00	0,00	128 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		128 538,00	8 538,00	137 076,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	448 262,52		448 262,52
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 008 831,45		1 008 831,45
75	Autres produits de gestion courante	40,00	0,00	40,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 538,00	8 538,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 457 133,97	8 538,00	1 465 671,97

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	200 872,03
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 666 544,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 999,39	0,00	14 999,39
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		35 607,00	35 607,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		6 885,00	6 885,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	14 999,39	42 492,00	57 491,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	79 584,61
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	318 250,80	372 052,00	372 052,00
60223	Fournitures des ateliers municipaux	3 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 038,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	4 000,00	23 442,46	23 442,46
6068	Autres matières et fournitures	83 897,00	74 467,19	74 467,19
611	Contrats de prestations de services	18 228,00	10 416,00	10 416,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	56 000,00	27 779,63	27 779,63
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	51 589,00	183 905,52	183 905,52
6188	Autres frais divers	7 010,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	16 333,37	0,00	0,00
6228	Divers	20 000,00	28 000,00	28 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	9 455,43	17 000,00	17 000,00
6248	Divers	25 500,00	868,00	868,00
6257	Réceptions	1 000,00	6 173,20	6 173,20
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	369 432,20	1 129 908,26	1 129 908,26
6331	Versement de transport	1 500,00	3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 300,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 700,00	42 000,00	42 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	30 000,00	45 000,00	45 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 000,00	900,00	900,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 000,00	3 000,00	3 000,00
64131	Rémunérations non tit.	62 880,00	180 598,26	180 598,26
64168	Autres emplois d'insertion	173 967,20	622 158,62	622 158,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 085,00	56 000,00	56 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	21 000,00	68 334,38	68 334,38
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00	32 000,00	32 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	10 557,00	10 557,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 000,00	63 360,00	63 360,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	33 295,78	33 295,78
6522	Reversé excédent BA admin. au principal	0,00	33 255,78	33 255,78
65888	Autres	10,00	40,00	40,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		687 693,00	1 535 256,04	1 535 256,04
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	89 234,00	33 255,96	33 255,96
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	89 234,00	33 255,96	33 255,96
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	30 000,00	55 540,00	55 540,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		806 927,00	1 624 052,00	1 624 052,00
023	Virement à la section d'investissement	2 292,17	6 885,00	6 885,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	14 665,83	35 607,00	35 607,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 665,83	35 607,00	35 607,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		18 958,00	42 492,00	42 492,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		18 958,00	42 492,00	42 492,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		823 885,00	1 666 544,00	1 666 544,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 666 544,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	220 478,00	448 262,52	448 262,52
6419	Remboursements rémunérations personnel	220 478,00	448 262,52	448 262,52
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	510 703,00	1 008 831,45	1 008 831,45
74718	Autres participations Etat	45 000,00	0,00	0,00
7472	Participat* Régions	64 500,00	326 535,58	326 535,58
7477	Participat* Budget communautaire et FS	401 203,00	682 295,87	682 295,87
75	Autres produits de gestion courante	11,50	40,00	40,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	11,50	40,00	40,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		731 192,50	1 457 133,97	1 457 133,97
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		731 192,50	1 457 133,97	1 457 133,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 538,00	8 538,00	8 538,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 538,00	8 538,00	8 538,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 538,00	8 538,00	8 538,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		739 730,50	1 465 671,97	1 465 671,97

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	200 872,03
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 666 544,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	351 024,00	128 538,00	128 538,00
2181	Installat* générales, agencements	1 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	350 024,00	128 538,00	128 538,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		351 024,00	128 538,00	128 538,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		351 024,00	128 538,00	128 538,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7)	8 538,00	8 538,00	8 538,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 538,00	8 538,00	8 538,00
13912	Sub. transf cpte résult Régions	8 538,00	8 538,00	8 538,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 538,00	8 538,00	8 538,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		359 562,00	137 076,00	137 076,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 040 = RF 042

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »)

(10) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = RI 041

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	213 097,12	14 999,39	14 999,39
1312	Subv. transf. Régions	0,00	9 999,39	9 999,39
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	57 000,00	0,00	0,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	156 097,12	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		213 097,12	14 999,39	14 999,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	53,20	0,00	0,00
10222	FCTVA	53,20	0,00	0,00
138	Autres subvant* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		53,20	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		213 150,32	14 999,39	14 999,39
021	Virement de la sect* de fonctionnement	2 292,17	6 885,00	6 885,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	14 865,83	35 607,00	35 607,00
28181	Installations générales, aménagt divers	770,90	771,00	771,00
28182	Matériel de transport	2 165,00	2 165,00	2 165,00
28183	Matériel de bureau et informatique	324,00	324,00	324,00
28185	Cheptel	2 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo corporelles	9 405,93	32 347,00	32 347,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 958,00	42 492,00	42 492,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 958,00	42 492,00	42 492,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		230 108,32	57 491,39	57 491,39

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	79 584,61
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	137 076,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

											IV
											A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	128 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 538
- Equipements municipaux (2)		128 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 538
- Equip. non municipaux (c204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											8 538
Total dépenses de l'exercice	0	137 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 076
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	137 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 076
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	35 283	22 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 491
RAR N-1 et reports	0	79 585	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 585
Total cumulé recettes d'investissement	35 283	101 793	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 076

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	35 607	1 630 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 666 544
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	35 607	1 630 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 666 544
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	1 465 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 465 672
RAR N-1 et reports	0	200 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 872
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 666 544	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 666 544

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique) Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 - L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT)

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV	A1
----	----

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses Investissement	0	137 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137 076
	Dépenses réelles	0	128 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 538
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	128 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 538
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
0-0	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
0-1	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes Investissement	36 283	22 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 491
	Recettes réelles	0	14 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	14 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 999

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison - affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		35 283	7 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 885
040	Opérat* ordre transfert entre sections	35 283	324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 607
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		35 607	1 630 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 686 544
Dépenses réelles		0	1 624 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 624 052
011	Charges à caractère général	0	372 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372 052
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 129 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129 908
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	55 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 540
65	Autres charges de gestion courante	0	33 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 296
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	33 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 256
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		35 607	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 492
023	Virement à la section d'investissement	0	6 885	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 885
042	Opérat* ordre transfert entre sections	35 607	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 607
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	6 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	1 465 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 465 672
	Recettes réelles	0	1 457 134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 457 134
013	Atténuations de charges	0	448 263	0	0	0	0	0	0	0	0	0	448 263
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	1 008 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 008 831
75	Autres produits de gestion courante	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OUI	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant ; P pour amortissement progressif ; F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine : Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			IC-NE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lissage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissent des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. Il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2020

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F fixe, V variable simple, C complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 769.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 - Indice zone euro / 2 - Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 - Ecart indice zone euro / 4 - Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 - autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro		Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indice hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture										Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A - annuelle, M - mensuelle, B - bimestrielle, S - semestrielle, T - trimestrielle, X - autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Index	Niveau de taux (6)	Produits c/668	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)							
Taux fixe (total)						0.00		0.00		
Taux variable simple (total)						0.00		0.00		
Taux complexe (total) (2)						0.00		0.00		
Total						0.00		0.00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A.1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	Délibération n° 19-22 du 9 avril 2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, modifications et révisions documents urbanisme	10	09/04/2019
	Logiciels bureautiques	2	09/04/2019
	Logiciels applicatifs, progiciels	5	09/04/2019
	Frais d'études	5	09/04/2019
	Frais d'insertion	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels - études	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Projet d'infrastructures d'intérêt national	40	09/04/2019
	Autres immobilisations incorporelles	2	09/04/2019
	Plantations	20	09/04/2019
	Immeubles productifs de revenus	50	09/04/2019
	Installations, matériel et outillage technique, autres	6	09/04/2019
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/04/2019
	Matériel de transport - véhicule de plus de 3.5 tonnes, camion, remporques, tracteur	10	09/04/2019
	Matériel de transport - voitures	10	09/04/2019
	Matériel de transport - bateau, scooter des mers	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, serveurs, écrans	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et informatique électrique ou électronique : télécopieur, photocopieur...	10	09/04/2019
	Mobilier	10	09/04/2019
	Cheptel	10	09/04/2019
	Autres immobilisations corporelles	5	09/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 538,00	8 538,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 538,00	8 538,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 538,00	8 538,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réallier en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 538,00	0,00	0,00	8 538,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		42 492,00	III 42 492,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		42 492,00	42 492,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	771,00	771,00
28182	Matériel de transport	2 165,00	2 165,00
28183	Matériel de bureau et informatique	324,00	324,00
28185	Cheptel	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 347,00	32 347,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 885,00	6 885,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	42 492,00	0,00	79 584,61	0,00	122 076,61

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	8 538,00
Ressources propres disponibles	IV	122 076,61
Solde	V = IV – II (6)	113 538,61

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes. Lant en dépenses qu'en recettes

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252 2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00	
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses	0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1,00 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,80 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex. CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,40 ETPT (0,80 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				349 000,00		
ACI		OTR		349 000,00	A Contrat à Durée Déterminée d'Insertion	A CDDI
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	448	0,00	3-a° Encadrant technique ACI	CDD Accroissement temporaire d'activités
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	448	0,00	3-a° Encadrant technique ACI	CDD Accroissement temporaire d'activités
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TECH	448	0,00	3-a° Encadrant technique ACI	CDD Accroissement temporaire d'activités
TOTAL GENERAL				349 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif
 TECH: Technique
 URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S: Social
 MS: Médico-social
 MT: Médico-technique
 SP: Sportif
 CULT: Culturel
 ANIM: Animation
 PM: Police
 OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
 3-a° article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 3-b article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-3-4° emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 article 38 (travaux préparatoires) article C
 47 article 47 (travaux préparatoires) sur emplois fonctionnaires
 110-1 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 collaborateurs de groupes d'étus.
 A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT)

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- soit de la seule autonomie financière

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00


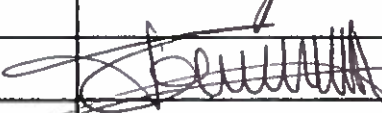
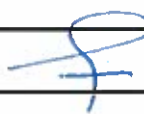

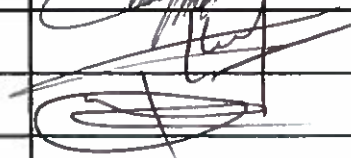




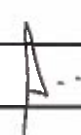
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


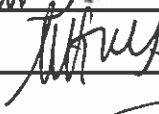

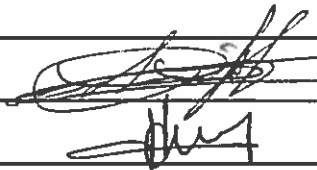

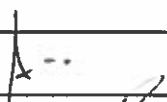
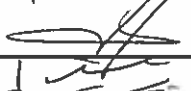
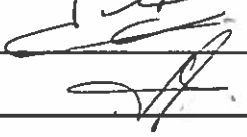



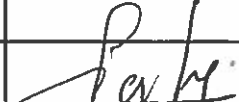
Nombre de membres en exercice : 53
 Nombre de membres présents : 0 16 + 8 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 0 24
 VOTES :
 Pour : 0 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0 1

Date de convocation : 12/05/2020

Présenté par le Directeur Général des Services (1),
 A , le 20/05/2020
 le Directeur Général des Services,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité syndical du PNRM du mercredi 20 mai 2020
 A Fort-de-France, le 20/05/2020
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Anasco d'Arlet - DULAC Jacqueline		
AJOUPA-BOUILLON - BESUBE Lydia		
BASSE-POINTE - TRUCA Philippe	Abstention	
BELLEFONTAINE - AVININ Ugo		
CACEM - LERIGAB Justin		
CAESM - PANCRATE Jude		
CAP NORD - MONSTIN Norbert		
CARBET - MONSTIN Gérard		
CASE-PILOTE - MARECHAL Thierry		
CTM - ADENET Lucien		
CTM - BAURAS Christiane		
CTM - BERNABE Kora		
CTM - BIROTA Belfort		
CTM - BOUTRIN Louis		
CTM - CATHERINE Félix		
CTM - COUTURIER Gilbert		
CTM - DULYS-PETIT Jenny		
CTM - LESDEMA Marie-Line		
CTM - LORDINOT Fred		
CTM - LOUIS-REGIS Denis		
CTM - MARTINE Raphaël		
CTM - MENCE Charles -André		

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES		IV D2
CTM - PLANTIN Maryse	Procuration à Mme M.F. TEUL	
CTM - TOUL Marie-France		
CTM - ZOBDA David		
DIAMANT - SIMBA-LISLET Sandra	Procuration à M. J. LERIGAR	
DUCOS - EDWIGES Francine		
FONDS-SAINT-DENIS - EDON-ROMANA Nicole		
FORT DE FRANCE - HONORE Patrick		
FRANCOIS - LAGIER Nicole	Procuration à M. O. DAERIN	
GRAND-RIVIERE - CHEMIN Pateme Edouard		
GROS-MORNE - LITRE Nadiège		
LAMENTIN - RANGOM Ange-Eric		
LORRAIN - JEAN - DENIS Olivier		
MACOUBA - VARACAVOUDIN Anne-Laure		
MARIGOT - MATIME Victoire		
MARIN - DACHIR Christian		
MORNE-ROUGE - DAGISTE Hervé Michel		
MORNE-VERT - SALIBER Karine		
PRECHEUR - GABRIEL Jean-Guy		
RIVIERE-PILOTE - CANTINOL Gustave	Procuration à M. R. MARTINE	
RIVIERE-SALEE - DESLANCES Alex	Procuration à Mme J. DIALLO	
ROBERT - MARTHELY Mickaël BOUR Marie-Hélène	Procuration à M. B. BIROTA	
SAINT-ESPRIT - DIALLO Judith		
SAINT-JOSEPH - ROBAR Raymonde		
SAINT-PIERRE - GOBALSAMY Mickaël		
SAINTE-ANNE - DERIC Alain	Procuration à M. E. ELIOTIN	
SAINTE-LUCE - LOUIS SIDNEY Willy		
SAINTE-MARIE - NEROVIQUE GUY-Albert	Procuration à M. L. ADONNET	
SCHOELCHER - CHAUVET Gérard		
TRINITE - PALIN Christian		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

TROIS-ILETS - RENE-CORAIL Robert	
VAUCLIN - LASSOURCE Raymond	

Certifié exécutoire par le Directeur Général des Services (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/05/2020, et de la publication le 20/05/2020

A, le ~~20~~ 20/05/2020
Forêt de France

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical du PNRM.


 Le Président,
LOUIS BOUTRIN



Le Président,
Louis BOUTRIN



Parc
naturel
régional
de la Martinique

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2020

Budget Annexe CFME

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE CFME

I. REPRISE DES RESULTATS DE LA GESTION 2019	4
II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 PAR ACI	5
A. ACI ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA VALORISATION DES ECARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DES DECHETS VERTS DE CUISINE	5
B. ACI SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	6
C. ACI SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	7
D. ACI AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU PARC DES FLORALIES – TROIS-ILETS	8
E. RELIQUAT DE DEPENSES OU RECETTES SUR LES ACTIONS ANTERIEURES.....	9
III. MONTANT DU BUDGET ANNEXE ET EQUILIBRE FINANCIER 2020.....	10

BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ANNEXE CFME

BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE CFME

Pour 2020, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Aménagements paysagers des Floralies
- ✓ Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels
- ✓ Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

AXE 2 : Encourager les martiniquais à être acteur du développement de leur territoire

- ✓ Economie circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

I. Reprise des résultats de la gestion 2019

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe CFME prendra en compte l'intégration des résultats de la gestion 2019.

Le compte administratif 2019 du Budget Annexe CFME a été voté en accord avec le compte de gestion 2019 faisant ressortir les résultats suivants :

Section	RESULTAT 2019- CFME						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2019	Résultat 2018	Résultat de clôture 2019
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	823 885,00 €	505 995,76 €	823 885,00 €	622 713,29 €	116 717,53 €	84 154,50 €	200 872,03 €
Investissement	359 562,00 €	60 346,47 €	359 562,00 €	10 477,40 €	- 49 869,07 €	129 453,68 €	79 584,61 €
Total cumulé	1 183 447,00 €	566 342,23 €	1 183 447,00 €	633 190,69 €	66 848,46 €	213 608,18 €	280 456,64 €

En fonctionnement, le résultat net enregistre un excédent de 116 717.53 €. Ce résultat est abondé par le résultat reporté de 2018. Cette section dégage au final un excédent de 200 872.03 €.

En investissement, la gestion 2019 termine avec un solde négatif de - 49 869.07 € qui est atténué par le solde d'exécution 2018 positif. Le résultat de clôture dégageé est alors une ressource d'un montant de 79 584.61 €.

Le montant total des reports 2019 s'élève à 18 199.14 €.

Section	Reports 2019 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 199.14 €	
Investissement		
Total cumulé	18 199.14 €	

Concernant les anciennes actions, des rattachements 2019 de recettes de fonctionnement ont été inscrites sur la gestion 2019 pour un montant total de **635 526.81 €** :

S-F LOCAUX	207 323,53 €	FSE
BERGES	398 203,28 €	FSE
BERGES	30 000,00 €	ODE

L'affectation des résultats de la gestion 2019 s'établit comme suit :

- ✓ Résultat de fonctionnement au 002 : excédent de 200 872.03 €
- ✓ Excédent d'investissement au 001 : ressource de 79 584.61 €

II. Présentation du Budget Primitif 2020 par ACI

A. ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

Il s'agit de mettre en place un ACI en vue de récupérer et valoriser des écarts de récoltes de produits agricoles sains et les déchets verts des cuisines centrales pour les transformer en farine et les conditionner. Les écarts de produits agricoles sains seront transformés pour notre alimentation dans le respect d'un process de fabrication expertisé et suivi.

Les déchets des cuisines centrales seront transformés pour l'alimentation animale. Ce projet à double entrée nécessitera l'équipement d'un local technique répondant à toutes les normes en matière d'hygiène et de sécurité : Il s'agit donc potentiellement d'une source d'emplois destinée à développer de nouvelles activités économiques de niche en Martinique.

Le principe consiste à récupérer des écarts de cultures agricoles afin de les transformer en farines et de mener une véritable expérimentation sur des produits non encore exploités afin de diversifier l'offre et offrir un panel de nouveaux produits agricoles transformés sur le marché, avec la mise en place de process de fabrication.

Un atelier équipé sera mis en place afin de réaliser les différents tests de fabrication. Cette expérimentation sera menée sur le site de Fond Bourlet, commune de Case-Pilote.

Nombre d'ACI : 12 participants. Ce programme est prévu sur 2 ans à compter du 6 janvier 2020.

Plan de financement - Economie Circulaire				
Financeurs	2019	2020	2021	Totaux
Etat - DIECCTE	48 810,64 €	149 420,84 €	99 614,18 €	297 845,66 €
FSE	73 316,47 €	173 513,42 €	109 810,00 €	356 639,89 €
CTM	18 436,36 €	55 309,16 €	36 872,72 €	110 618,24 €
Totaux	140 563,47 €	378 243,42 €	246 296,90 €	765 103,79 €

Le Budget de cet ACI est abondé par l'affectation du Résultat 2019 :

- ✓ Fonctionnement : 30 609.24 €
- ✓ Investissement : 20 000.00 €

Le reversement des charges indirectes sur le Budget Principal est inscrit pour 10 558.62 € et des dépenses pour charges imprévues sont budgétées pour 18 000.00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	408 862,84 €	408 862,84 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	20 000,00 €	20 000,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	428 862.84 €	428 862.84 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

B. ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNM pour éliminer les espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Les introductions d'espèces animales et végétales dans les milieux naturels sont, en Martinique comme ailleurs, en constante augmentation. Ces introductions d'espèces animales et végétales, sont considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Les espèces introduites se propagent de proche en proche jusqu'à occuper la totalité des habitats qui leur sont accessibles, jusqu'à la totalité d'une aire géographique donnée. Il y a urgence à intervenir. Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues à travers le monde comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité mondiale, au même titre que la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources naturelles ou le changement climatique (UICN, 2008 ; UICN, 2015).

Un classement des espèces exotiques en fonction de leur potentiel envahissant, sur une échelle de 0 à 5, est actuellement en cours de publication pour la Martinique. Une liste de 10 espèces les plus problématiques pourrait être retenue dans le cadre d'une action de lutte sur tout le territoire du PNM.

Ce projet participera donc à la sauvegarde de l'exceptionnelle biodiversité de la Martinique, dans l'objectif ultime d'éliminer les espèces végétales invasives.

Notons qu'il répond aussi à l'engagement pris par le Président du PNM lors de notre audition auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nombre d'ACI : 12 participants

Plan de financement - Espèces Végétales Invasives				
Financiers	2019	2020	2021	Totaux
Etat - DIECCTE	49 810,64 €	149 420,84 €	99 114,18 €	298 345,66 €
FSE	66 420,98 €	214 516,75 €	108 251,96 €	389 189,69 €
CTM	18 436,36 €	55 309,16 €	36 872,72 €	110 618,24 €
Totaux	134 667,98 €	419 246,75 €	244 238,86 €	798 153,59 €

Le Budget de cet ACI est abondé par l'affectation du Résultat 2019 :

- ✓ Fonctionnement : 37 718.01 €
- ✓ Investissement : 20 000.00 €

Le reversement des charges indirectes sur le Budget Principal est inscrit pour 11 627.39 € et des dépenses pour charges imprévues sont budgétées pour 20 240.00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces végétales	456 974.76 €	456 974.76 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	20 000,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	476 974.76 €	476 974.76 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

C. ACI Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n°2013189-0013 du 06 juillet 2013.

Il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces exotiques à la faune indigène en Martinique, en particulier les risques de prédation et de compétition interspécifique avec les espèces de reptiles, d'arthropodes d'oiseaux ou de mammifères endémiques et/ ou menacées.

Les espèces qui, suite à des activités humaines qu'elles soient intentionnelles ou pas, ont été déplacées vers des régions où elles ne vivent pas naturellement, sont dites « espèces introduites » ou « espèces exotiques ». Selon l'évaluation de leurs impacts, elles sont classées comme « invasives ».

En plus, comme précédemment, de participer à la sauvegarde de la biodiversité de la Martinique, cet ACI devrait donner des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents pour ce type d'interventions.

Nombre d'ACI : 12 participants

Plan de financement - Espèces Animales Invasives				
Financiers	2019	2020	2021	Totaux
Etat - DIECCTE	49 810,64 €	149 420,84 €	99 614,18 €	298 845,66 €
FSE	54 648,77 €	152 025,65 €	104 400,12 €	311 074,54 €
CTM	18 436,36 €	55 309,16 €	36 872,72 €	110 618,24 €
Totaux	122 895,77 €	356 755,65 €	240 887,02 €	720 538,44 €

Le Budget de cet ACI est abondé par l'affectation du Résultat 2019 :

- ✓ Fonctionnement : 34 220.42 €
- ✓ Investissement : 20 000.00 €

Le reversement des charges indirectes sur le Budget Principal est inscrit pour 11 069.77 € et des dépenses pour charges imprévues sont budgétées pour 17 300.00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	390 986,04 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	20 000,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	410 986.04 €	410 986.04 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

D. ACI Aménagements paysagers du Parc des Floralies – Trois-Ilets

Le Parc des Floralies a accueilli, en décembre 2019, la 4ème édition des floralies internationales de la Martinique.

Dans ce cadre, il a fait l'objet d'investissements lourds par la CTM, propriétaire du site, et la manifestation lui a redonné l'aura international qu'il a eu par le passé.

De nombreux visiteurs présents nous ont d'ailleurs fait part de leur souhait que ce site, très présent dans notre patrimoine, soit de nouveau ouvert au public.

Le PNM a l'ambition de proposer à la CTM un large projet visant à long terme à faire du Parc des floralies, resté de trop longues années à l'abandon, un nouveau produit touristique phare dans la zone sud-ouest de la Martinique.

Cet ACI est un des éléments constitutifs du projet. Il vise à poursuivre l'embellissement du parc en y associant une ligne conductrice d'aménagement et de fleurissement.

L'ACI devrait démarrer en juin 2020.

Durée totale de l'ACI : 24 mois.

Parc des Floralies aux Trois-Ilets				
Financeurs	2020	2021	2022	Totaux
FSE	147 239,22 €	180 056,71 €	62 813,31 €	390 109,24 €
CTM	170 608,20 €	298 440,00 €	99 480,00 €	568 528,20 €
Totaux	317 847,42 €	478 496,71 €	162 293,31 €	958 637,44 €

Le Budget de cet ACI est abondé par l'affectation du Résultat 2019 :

- ✓ Fonctionnement : 46 171.22 €
- ✓ Investissement : 19 584.61 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Aménagements paysagers Floralies	349 019.22 €	349 019.22 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Aménagements paysagers Floralies	34 584,00 €	34 584,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	383 613.22 €	383 613.22 €
---------------------------------------	---------------------	---------------------

E. Reliquat de dépenses ou recettes sur les actions antérieures

Les actions antérieures imposent des écritures d'ordre générées par les amortissements des biens immobilisés ou des subventions d'investissement.

Cela concerne l'ACI savoir-faire, l'ACI Equestre, l'ACI restauration hydraulique et l'ACI Littoral.

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	46 631,14 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €

III. Montant du Budget Annexe et équilibre financier 2020

Inscriptions Budgétaires	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	408 862,84 €	408 862,84 €
Sauvegarde espèces végétales	456 974,76 €	456 974,76 €
Sauvegarde espèces animales	390 986,04 €	390 986,04 €
Aménagements paysagers Floralies	349 029,22 €	349 029,22 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	46 631,14 €	46 631,14 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
Total	1 666 544,00 €	1 666 544,00 €

Inscriptions Budgétaires	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP	BP
Economie Circulaire	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	20 000,00 €	20 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	20 000,00 €	20 000,00 €
Aménagements paysagers Floralies	34 584,00 €	34 584,00 €
Savoir-faire	3 227,00 €	3 227,00 €
Equestre	2 295,00 €	2 295,00 €
Restauration hydraulique	28 432,00 €	28 432,00 €
Littoral	8 538,00 €	8 538,00 €
Total	137 076,00 €	137 076,00 €

Total Inscriptions Budgétaires	1 803 620,00 €	1 803 620,00 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe CFME	BP 2020	BP 2020
Fonctionnement	1 666 544,00 €	1 666 544,00 €
Investissement	137 076,00 €	137 076,00 €
Total	1 803 620,00 €	1 803 620,00 €

Total prévisionnel à retenir pour le budget annexe est de **1 803 620.00 €** pour un effectif global de **60 bénéficiaires**.

COMPTE PRIMITIF 2020 - Budget Annexe CFME

Système				Finances Circaire		ACI - Soutien de la Biodiversité par le soutien des espèces végétales invasives*		ACI - Soutien de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives*		ACI - Aménagement Paysage Parc des Fontaines*	ACI - Soutien aux Aménagements des Espaces Verts (AVS) et Aménagement d'Espaces Verts*		ACI - Aménagements d'Amélioration des Espaces Verts*	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
Articles	Libellés	BP 2019	BP 2020											
60221	Sourisettes d'achats	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60612	Fournitures de petit équipement	11 018,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60616	Aliments de travail	4 000,00 €	21 442,46 €	- €	3 340,42 €	- €	3 860,62 €	- €	3 860,62 €	- €	3 860,62 €	- €	3 860,62 €	- €
6068	Autres fournitures et matières	81 897,01 €	74 467,19 €	14 000,00 €	13 400,00 €	19 000,00 €	15 400,00 €	27 316,00 €	8 430,00 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €
		100 235,01 €	2 97 999,65 €	14 000,00 €	31 340,42 €	19 000,00 €	22 316,62 €	27 316,00 €	22 316,62 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €
612	Contrats de prestations	18 228,00 €	10 416,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6132	Locations immobilières	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6135	Locations mobilières	36 000,00 €	27 779,61 €	- €	- €	- €	12 001,44 €	- €	12 001,44 €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €
61551	Entretien matériels roulants	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
617	Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6184	Versement à organismes formal*	31 388,99 €	181 903,52 €	- €	40 000,00 €	- €	76 210,00 €	- €	18 000,00 €	47 897,52 €	- €	- €	- €	- €
6188	Autres Dons divers	7 010,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		108 226,99 €	222 107,15 €	- €	40 000,00 €	- €	86 316,44 €	- €	30 180,44 €	62 000,00 €	- €	- €	- €	- €
6226	Honoraires	16 313,37 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6228	Rémunérat* d'intermédiaires divers	20 000,00 €	28 000,00 €	- €	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €	- €	- €	- €	- €
6212	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6238	Divers (publicités)	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6247	Transport collectif	9 453,43 €	17 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	13 000,00 €	- €	- €	- €	- €
6248	Divers (transports)	29 500,00 €	868,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6257	Receptifs	1 000,00 €	6 173,20 €	1 000,00 €	760,00 €	- €	- €	- €	- €	5 218,00 €	- €	- €	- €	- €
6154	Dons d'équipement	200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		74 400,00 €	25 041,20 €	1 000,00 €	9 760,00 €	- €	7 000,00 €	- €	7 000,00 €	27 238,00 €	- €	- €	- €	- €
481	Total	316 236,00 €	172 073,99 €	17 000,00 €	71 820,62 €	19 000,00 €	107 630,64 €	27 316,00 €	49 414,04 €	122 788,12 €	- €	- €	- €	- €

6151	Versement au transport	1 500,00 €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
6112	Cotisation FN.L.	1 299,99 €	3 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
6116	LIK47NFPT	11 701,01 €	42 000,00 €	- €	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	- €	14 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
64111	Charges de personnel et frais associés	10 000,00 €	49 000,00 €	- €	13 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
64112	NH	1 000,00 €	900,00 €	- €	300,00 €	- €	300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
64118	Autres indemnités	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
64131	Rémunération sans tel. Incasant technique	62 879,99 €	180 598,26 €	- €	39 090,30 €	- €	46 215,92 €	- €	42 498,44 €	32 793,10 €	- €	- €	- €	- €
64168	Autres emplois d'insertion	171 967,20 €	422 138,62 €	- €	160 000,00 €	- €	160 000,00 €	- €	160 000,00 €	142 138,62 €	- €	- €	- €	- €
6451	1.855.UF	32 027,01 €	36 000,00 €	- €	16 000,00 €	- €	16 000,00 €	- €	16 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €
6451	Caisse de retraite	21 000,01 €	68 334,18 €	- €	19 720,00 €	- €	19 720,00 €	- €	19 720,00 €	9 734,18 €	- €	- €	- €	- €
6454	ASSURIC	12 000,00 €	12 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €
6478	Autres charges sociales	16 999,99 €	61 360,00 €	- €	21 120,00 €	- €	21 120,00 €	- €	21 120,00 €	11 200,00 €	- €	- €	- €	- €
6475	Charges médecine de travail	- €	10 557,00 €	- €	2 484,00 €	- €	2 484,00 €	- €	2 484,00 €	1 057,00 €	- €	- €	- €	- €
		269 432,20 €	1 229 988,26 €	- €	290 714,60 €	- €	308 029,50 €	282 157,00 €	308 632,44 €	223 233,10 €	- €	- €	- €	- €
6522	Reversement au Budget Principal	- €	31 253,78 €	- €	10 958,62 €	- €	11 621,39 €	- €	11 000,77 €	- €	- €	- €	- €	- €
65888	Autres à cart P.L.S	10,00 €	- €	- €	10,00 €	- €	10,00 €	- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €	- €
		10,00 €	32 292,20 €	- €	10 968,62 €	- €	11 631,39 €	- €	11 010,77 €	10,00 €	- €	- €	- €	- €
6718	Autres charges exceptionnelles	89 234,00 €	33 253,96 €	- €	10 958,60 €	- €	11 621,39 €	- €	11 000,77 €	- €	- €	- €	26 146,00 €	- €
		89 234,00 €	33 253,96 €	- €	10 958,60 €	- €	11 621,39 €	- €	11 000,77 €	- €	- €	- €	26 146,00 €	- €
6811	Amortissements	14 661,81 €	35 607,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €	4 295,00 €	2 295,00 €
		14 661,81 €	35 607,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 227,00 €	3 227,00 €	4 295,00 €	2 295,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2020		823 000,00 €	1 666 848,00 €	17 000,00 €	408 362,84 €	19 000,00 €	406 974,76 €	27 316,00 €	290 968,04 €	349 029,22 €	3 227,00 €	3 227,00 €	26 641,00 €	2 295,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
Articles	Libellés	BP 2019	BP 2020											
6419	Attention de charges	220 478,00 €	448 262,32 €	- €	149 420,84 €	- €	149 420,84 €	12 316,00 €	149 420,84 €	- €	- €	- €	- €	- €
7472	CTM	64 500,00 €	326 335,38 €	- €	33 309,26 €	- €	33 309,16 €	- €	33 309,16 €	160 608,00 €	- €	- €	- €	- €
7477	L'E. PSL	401 201,00 €	682 293,67 €	- €	171 533,59 €	- €	214 916,73 €	- €	152 023,62 €	192 240,00 €	- €	- €	- €	- €
74718	FDI	45 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1832	Budget	84 154,50 €	209 872,01 €	- €	30 609,24 €	- €	37 718,01 €	- €	38 220,41 €	86 171,22 €	3 227,00 €	3 227,00 €	30 641,00 €	2 295,00 €
	Total Recettes fonctionnement 2020	823 238,00 €	1 667 868,00 €	15 000,00 €	408 362,84 €	19 000,00 €	406 974,76 €	27 316,00 €	290 968,04 €	349 029,22 €	3 227,00 €	3 227,00 €	26 641,00 €	2 295,00 €
7188	Cart P.L.S	11,50 €	40,00 €	- €	10,00 €	- €	10,00 €	- €	10,00 €	10,00 €	- €	- €	- €	- €
777	Quote-part subvention investissement transférée au résultat	8 518,00 €	8 518,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES 2020		831 767,00 €	1 676 826,00 €	15 000,00 €	408 362,84 €	19 000,00 €	406 974,76 €	27 316,00 €	290 968,04 €	349 029,22 €	3 227,00 €	3 227,00 €	26 641,00 €	2 295,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT				BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020
Articles	Libellés	BP 2019	BP 2020											
1312	Subventions CTM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1317	Subventions européennes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1312	Quote-part subvention investissement transférée au résultat	8 518,00 €	8 518,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2031	Etudes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2051	Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2138	Autres constructions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21718	Construction d'une carrière	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2185	Acquisition mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2185	Acquisition autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2181	Aménagements divers (travaux aménagement)	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2182	Matériel transport (autres mobiles)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2181	Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2188	Autres subventions européennes	130 024,00 €	128 518,00 €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	14 988,00 €	1 888,00 €	1 227,00 €	4 295,00 €	2 295,00 €
		1												

		ACT Retention et renouvellement de la maintenance hydraulique de zones littorales		ACT Litord		ACT Casse
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Libelles	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019
6022	Fournitures d'acier	3 000 00 €		- €		- €
60612	Fournitures de petit équipement	11 018 00 €		- €		- €
60616	Vêtements de travail	4 000 00 €		- €		- €
6068	Autres fournitures et matières	27 581 01 €	6 167,19 €	- €		- €
		45 609 01 €	6 167,19 €			

611	Contrats de prestations	18 228 00 €	10 416,00 €	- €		- €
6112	Locations automobiles	2 000 00 €		- €		- €
6115	Locations mobilières	36 000 00 €	372,75 €	- €		- €
6151	Entretien matériels roulants	1 000 00 €		- €		- €
6152	Entretien autres biens mobiliers	6 000 00 €		- €		- €
617	Études et recherches	- €		- €		- €
6184	Versement à régimes locaux	51 588 99 €		- €		- €
6189	Autres frais divers	7 010 00 €		- €		- €
		1149 826,99 €	119 908,75 €			

6226	Honoraires	16 333,37 €		- €		- €
6228	Rémunérat° d'intermédiaires divers	20 000 00 €		- €		- €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000 00 €		- €		- €
6239	Divers (publications)	1 000 00 €		- €		- €
6247	Transport collectif	9 419 43 €		- €		- €
6248	Divers (transports)	23 500 00 €	86,80 €	- €		- €
6257	Réceptions	- €	175,20 €	- €		- €
6154	Droits d'engorgement	200 00 €		- €		- €
		70 462,80 €	1 043,00 €			

011	Total	240 914 89 €	18 199,14 €	- €	- €	- €
------------	--------------	---------------------	--------------------	------------	------------	------------

631	Versement de transport	1 500 00 €		- €		- €
6312	Cotisation FNAL	1 299 99 €		- €		- €
6336	CTR-ICNFT	51 700 01 €		- €		- €
6411	Charges de personnel et frais associés	10 000 00 €		- €		- €
6412	NHI	1 000 00 €		- €		- €
6419	Autres impondés	3 000 00 €		- €		- €
6431	Rémunération non tit. Ex. admt. localit. sup.	62 879 99 €		- €		- €
6468	Autres emplois d'insertion	173 967,20 €		- €		- €
6491	IRRS AF	32 025 01 €		- €		- €
6493	Cotises de retraite	21 000 01 €		- €		- €
6494	ASSILOC	12 000 00 €		- €		- €
6478	Autres charges sociales	16 999 99 €		- €		- €
6479	Charges médicales de travail	- €		- €		- €
		1 269 432,30 €				

6522	Versement au Budget Principal	- €		- €		- €
6588	Autres Ecarts P.A.S.	10 00 €		- €		- €
		10,00 €				

6718	Autres charges exceptionnelles	4 000 00 €		4 908 00 €		11 900 00 €
		4 000,00 €		4 908,00 €		63 900,00 €

6811	Amortissements	5 491 00 €	28 432,00 €	1 652 81 €	1 653 00 €	- €
		5 491,00 €	138 432,00 €	1 652,81 €	1 653,00 €	

TOTAL DES DEPENSES 2020	1 669 862,00 €	1 46 432,14 €	8 553,80 €	8 534,00 €	83 960,00 €
--------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-------------------	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Libelles	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019
6419	Atténuation de charges	207 847,00 €		315 00 €		- €
7472	CTM	64 500 00 €		- €		- €
7477	CFE 3SE	401 203 00 €		- €		- €
7478	FTH	- €		- €		- €
6812	Resultat	- €	46 431,14 €	- €		50 246,50 €
	Total Recettes fonctionnement 2020	673 550,00 €	46 431,14 €	315,00 €	- €	50 246,50 €

7588	Ecart P.A.S.	11 50 €		- €		- €
------	--------------	---------	--	-----	--	-----

777	Quote-part subvention investissement transférée au résultat	- €		8 518 00 €		8 518 00 €
-----	---	-----	--	------------	--	------------

TOTAL DES RECETTES 2020	673 561,50 €	46 431,14 €	8 553,80 €	8 534,00 €	50 246,50 €
--------------------------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------	--------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Articles	Libelles	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019
1312	Subvent ou CTM	- €		- €		- €
1317	Subventions européennes	- €		- €		- €
13912	Quote-part subvention investissement transférée au résultat	- €		8 518 00 €		8 518 00 €
2031	Études	- €		- €		- €
2051	Concession et droits similaires	- €		- €		- €
2118	Autres constructions	- €		- €		- €
21718	Construction d'ouvr. cartier	- €		- €		- €
2185	Acquisition matériel	- €		- €		- €
2185	Acquisition sites	- €		- €		- €
2181	Aménagements divers (mobiliers aménagements)	1 000 00 €		- €		- €
2182	Matériel transport (véhicule mobile)	- €		- €		- €
2185	Matériel de bureau et matériel informatique	- €		- €		- €
2188	Autres immobilisations corporelles	341 526,00 €	28 432,00 €	315,00 €		- €
		342 526,00 €	28 432,00 €	630,00 €	8 534,00 €	8 518,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Articles	Libelles	BP 2019	BP 2020	BP 2019	BP 2020	BP 2019
10222	FCTVA	- €		- €		- €
1313	FTH	- €		- €		- €
1312	CTM	- €		- €		- €
1316	FTH	57 000 00 €		- €		- €
1317	FTH R	156 097,12 €		- €		- €
28181	Agencements	- €		770 00 €		771 00 €
28182	Matériel de transport	- €		- €		- €
28183	Mobilier de bureau	- €		- €		- €
28185	Chèques	- €		- €		- €
28188	Autres immobilisations	5 491 00 €	28 432,00 €	821 51 €		821 00 €
		5 491,00 €	28 432,00 €	821,51 €	821,00 €	821,00 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTE : 2181

LOCALISATION : TROIS ILET

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : <i>Travaux et agencements</i>									
04/12/2015	2015TRA001 CONSTRUCTION D'UN CARBET AUX TROIS ILETS ENTREE	Linéaire	1/15	11 563,50	3 083,60	770,90	3 854,50	0,00	7 709,00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS :				11 563,50	3 083,60	770,90	3 854,50	0,00	7 709,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTE : 2182

LOCALISATION : BELLEVUE

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : MATERIEL DE TRANSPORT ACI EQUESTRE									
21/07 2016	2016VEH001 CALECHE VOITURE VICTORIA	Linéaire	14	8 660,00	6 495,00	2 165,00	8 660,00	0,00	0,00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS :				8 660,00	6 495,00	2 165,00	8 660,00	0,00	0,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTES : 2183

LOCALISATION : BELLEVUE

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : <i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>									
13 / 12 2017	2017MOB001 F FC5336 du 03/09/2017 - ACHAT ARMOIRE METALLIQUE DE	Linéaire	1/1	323,33	0,00	323,33	323,33	0,00	0,00
TOTAL DES AMORTISSEMENTS :				323,33	0,00	323,33	323,33	0,00	0,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTE : 2188

LOCALISATION :

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : Autres Immobilisations									
19/01/2018	2018MAT012 FOURNITURE ENGIN AUTOTRACTE POUR L	Linéaire	1/5	125 782,00	0,00	25 156,40	25 156,40	0,00	100 625,60
20/03/2018	2018MAT001 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	935,00	187,00	187,00	374,00	0,00	561,00
20/03/2018	2018MAT003 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	585,65	117,13	117,13	234,26	0,00	351,39
20/03/2018	2018MAT008 F FA21801791 du 25/01/2018 - ACHAT DE DEBROUSSAILLEUSES	Linéaire	1/5	656,96	131,39	131,39	262,78	0,00	394,18
28/03/2018	2018MAT010 F FA21804276 du 27/02/2018 - ACHAT DE DEBROUSSAILLEUSE	Linéaire	1/5	656,96	131,39	131,39	262,78	0,00	394,18
07/02/2019	2019MAT001 CITERNE POUR AMENAGEMENT SERRE CHANTIER GENIPA	Linéaire	1/5	1 771,81	0,00	354,36	354,36	0,00	1 417,45
24/04/2019	2019MAT003 2 TABLES PIQUE NIQUE EN BOIS	Linéaire	1/5	696,88	0,00	139,38	139,38	0,00	557,50
01/08/2019	2019MAT004 CONTENAIR 20 POUCES LIVRE A DUCCO	Linéaire	1/5	2 929,50	0,00	585,90	585,90	0,00	2 343,60
30/08/2019	2019MAT005 AFFUTEUR POUR LES PETITS ENGINS A MOTEUR	Linéaire	1/5	757,82	0,00	151,56	151,56	0,00	606,26

LOCALISATION : BELLEVUE

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : Autres immobilisations corporelles savoir faire									
22/07/2016	2016MAT002 MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Linéaire	1/5	624,75	374,85	124,95	499,80	0,00	124,95
22/07/2016	2016MAT003 MACHINE A COUDRE DOMESTIQUE HUSQVARNA	Linéaire	1/5	624,75	374,85	124,95	499,80	0,00	124,95

CATEGORIE : Autres Immobilisations

20/03/2018	2018MAT004 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	585,65	117,13	117,13	234,26	0,00	351,39
------------	--	----------	-----	--------	--------	--------	--------	------	--------

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTE : 2188

20/03 2018	2018MAT005 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	680,00	136,00	136,00	272,00	0,00	408,00
20/03 2018	2018MAT006 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	680,00	136,00	136,00	272,00	0,00	408,00
20/03 2018	2018MAT007 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	879,12	175,82	175,82	351,64	0,00	527,48
20/03 2018	2018MAT002 F FA01801252 du 25/01/2018 - ACHAT DE TRONCONEUSES ET	Linéaire	1/5	935,00	187,00	187,00	374,00	0,00	561,00
20/03 2018	2018MAT009 F FA21801791 du 25/01/2018 - ACHAT DE DEBROUSSAILLEUSES	Linéaire	1/5	656,96	131,39	131,39	262,78	0,00	394,18
07/12 2018	2018MAT011 F FA01816726 du 15/11/2018 - ACHAT TRONCONEUSE	Linéaire	1/5	620,10	124,02	124,02	248,04	0,00	372,06

CATEGORIE : *Autres immobilisations Equestre*

23/09 2016	2016MAT004 F FA21620025 du 13/09/2016 - ACHAT D UNE	Linéaire	1/5	650,00	390,00	130,00	520,00	0,00	130,00
---------------	---	----------	-----	--------	--------	--------	--------	------	--------

LOCALISATION : ESPERANCE

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
------	-------------	------	------	----------------------	------------------------------	-------------------------	----------------------------	-------------	-------------

CATEGORIE : *Autres immobilisations corporelles savoir faire*

28/10 2015	2015MAT001 Tour a Bois	Linéaire	1/5	2 146,00	1 716,80	429,20	2 146,00	0,00	0,00
28/10 2015	2015MAT002 Scie à ruban	Linéaire	1/5	1 902,00	1 521,60	380,40	1 902,00	0,00	0,00
28/10 2015	2015MAT003 Scie à format	Linéaire	1/5	3 770,00	3 016,00	754,00	3 770,00	0,00	0,00
28/10 2015	2015MAT004 TOUPIE	Linéaire	1/5	1 293,00	1 034,40	258,60	1 293,00	0,00	0,00
28/10 2015	2015MAT005 Degau RABOT	Linéaire	1/5	3 061,00	2 448,80	612,20	3 061,00	0,00	0,00
10/06 2016	2016MAT001 ACHAT D UN COMPRESSEUR	Linéaire	1/5	1 090,00	654,00	218,00	872,00	0,00	218,00

LOCALISATION : GENIPA

Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
------	-------------	------	------	----------------------	------------------------------	-------------------------	----------------------------	-------------	-------------

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Pour l'ensemble des localisations / Pour l'ensemble des catégories / Pour l'ensemble des Patrimoines

EXERCICE : 2020

BUDGET ANNEXE CFME

COMPTE : 2188

CATEGORIE : Autres Immobilisations									
13 / 12 2019	2019MAT006 F 153 du 27/11/2019 - ACHAT CONTENAIR 20 POUCEES LIVRE A	Linéaire	1,5	2 350,00	0,00	470,00	470,00	0,00	1 880,00
LOCALISATION : TROIS ILET									
Date	Désignation	Type	Taux	Valeur d'Acquisition	Amortissement début exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC clôture
CATEGORIE : Autres immobilisations littoral II									
04 / 12 2015	2015MAT006 TRONCONEUSE POUR CHANTIER SENTIER LITTORAL	Linéaire	1,5	631,63	505,32	126,31	631,63	0,00	0,00
04 / 12 2015	2015MAT007 SOUFFLEUR POUR CHANTIER SENTIER LITTORAL AUX TROIS	Linéaire	1,5	778,80	623,04	155,76	778,80	0,00	0,00
14 / 12 2015	2015MAT009 Visseuse n° 1 SENTIER LITTORAL	Linéaire	1,5	1 267,50	1 014,00	253,50	1 267,50	0,00	0,00
14 / 12 2015	2015MAT010 Visseuse n° 2	Linéaire	1,5	1 267,50	1 014,00	253,50	1 267,50	0,00	0,00
10 / 11 2016	2016MAT005 F FA01612378 du 03/10/2016 - ACHAT D UNE TRONCONEUSE	Linéaire	1,5	464,21	278,52	92,84	371,36	0,00	92,85
TOTAL DES AMORTISSEMENTS :				161 730,55	16 540,45	32 346,08	48 886,53	0,00	112 844,02

TOTAL GENERAL :	182 277,38	26 119,05	35 605,31	61 724,36	0,00	120 553,02
------------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	-------------	-------------------